

Analyse des résultats de l'application du SCOT du Pays des Combrailles 2010-2016

SYNTHESE



1- Assurer du développement économique et de l'emploi

Rappel des objectifs :

- Permettre d'accueillir 3000 emplois supplémentaires pour obtenir l'équilibre entre actifs et emplois sur place dans les 10 ans à venir
- Passer de 2 pôles économiques majeurs à 3 : montée en puissance de Combronde et renforcement des 2 pôles existants des Ancizes et de St Eloy
- Renforcer l'accueil d'activités dans les bourgs
- Développer l'économie locale reposant sur toutes les ressources du territoire : agriculture, forêt, tourisme...

Ce qu'il faut retenir de l'analyse :

- Des emplois plus nombreux sur le territoire (657 emplois supplémentaires) et qui ont augmenté 2 fois plus vite que le nombre d'actifs occupés entre 2008 et 2013. La fonction résidentielle des Combrailles s'atténue même si on est encore loin de l'objectif du SCOT (créer 3000 emplois)
- 77% de ces emplois supplémentaires concernent la frange Est.
- 54% de l'offre foncière disponible à court terme sur les 3 pôles industriels a été commercialisée depuis 2010 : le pôle de Combronde prend ses marques et s'affirme comme 3ème pôle économique des Combrailles ; celui des Ancizes/St Georges se renforce et se spécialise au tour de la filière du titane , et celui de St Eloy se maintient.
- 39% de l'offre disponible dans les zones d'activités des 12 bourgs a été consommé depuis 2010. Les zones d'activités, globalement, s'orientent de plus en plus vers des aménagements de qualité
- 403 ha à vocation économique sont donc encore disponibles sur l'ensemble du SCOT en 2015 sur les 550 ha de 2010, soit 73% de l'offre initiale.
- De nouveaux services notamment liés à la petite enfance, à la culture, à la santé et des commerces se sont installés au cœur des bourgs même s'il ne s'agit pas toujours des bourgs-centres identifiés par le SCOT , permettant de remettre sur le marché des bâtiments vacants .
- Les espaces agricoles deviennent plus précieuses et plus fonctionnels dans le cadre des documents d'urbanisme notamment : regroupement de l'urbanisation dans les enveloppes urbaines pour limiter le mitage, des espaces agricoles à forte valeur agronomique classés en zone A et 7460 ha classés en zone agricole inconstructible pour préserver leur intérêt paysager, 30 communes ont travaillé sur des restructurations foncières (182ha) dans le cadre du Réseau Agricole Combrailles Artense, et 3 autres ont fait l'objet de remembrements.
- Une collaboration étroite entre les services du SMADC et la Chambre d'agriculture s'est instaurée en matière d'urbanisme et de transmission agricole depuis 2010 mais le partenariat est à renforcer sur la mutabilité du foncier.
- 25 communes ont renouvelé leur réglementation de boisements depuis 2010 préservant ainsi l'équilibre entre espaces agricoles et forestiers : aujourd'hui seules 7 communes ne disposent pas de cette réglementation.
- La dynamique d'installation de nouveaux agriculteurs se poursuit.
- Des actions ont été mises en œuvre pour optimiser la gestion des espaces forestiers dans le cadre de la charte forestière de territoire : en direction des propriétaires et en matière de voirie.
- La filière bois se développe grâce à l'initiative privée : développement des scieries existantes, modernisation des outils de production...
- Pas de nouvelles exploitations de carrières , seulement des demandes de renouvellement ou d'extension.
- Une production d'énergies renouvelables encore faible : beaucoup de projets ont émergé mais peu ont vu le jour.

En résumé, quelles suites à donner ?

Objectifs du SCOT	Conclusions	Suites à donner
Permettre d'accueillir 3000 emplois supplémentaires	La dynamique engagée est à poursuivre et à renforcer. Attention à bien s'appuyer sur les pôles industriels et les bourgs centres pour que ces créations d'emplois profitent à tout le territoire.	
Passer de 2 pôles économiques majeurs à 3	Trois pôles économiques bien affirmés : un développement à poursuivre. S'interroger sur leur rôle et leur place face au réseau de zones d'activités intercommunales au potentiel toujours important mais pas toujours bien placé	 
Renforcer l'accueil d'activités dans les bourgs	Un réseau de bourgs renforcé par l'installation d'activités commerciales et artisanales, de nouveaux services. S'interroger sur le rôle des 12 bourgs-centres face aux autres bourgs plus ruraux et à leur complémentarité	 
Développer l'économie locale reposant sur toutes les ressources du territoire	Poursuivre les efforts pour maintenir les activités agricoles, valoriser le patrimoine forestier, et développer la production d'énergie renouvelable.	



Orientations du SCOT bien engagées ou bien prises en compte et donc à poursuivre



Orientations du SCOT pas toujours bien prises en compte et donc qui nécessitent d'être vigilantes



Orientations du SCOT difficiles à mettre en œuvre ou peu prises en compte et donc à revoir

ELEMENTS A ABORDER DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCOT

- Le foncier économique : Plusieurs projets de ZA d'importance se dessinent (Parc d'activités des Volcans, La Goutelle), faut-il redéployer les surfaces destinées à accueillir de l'activité économique pour répondre à la demande ?
- Faudra-t-il prévoir un volet commercial ?
- Souhaite-t-on réaffirmer le rôle des bourgs ? et si oui lesquels ?
- Comment s'investir plus dans la production d'énergie renouvelable ? Faut-il renforcer ce volet ?

2- Mener une politique résidentielle différenciée

Rappel des objectifs :

- Ne plus perdre d'habitants d'ici 10 ans, et donc accueillir 2600 nouveaux habitants pour pallier les pertes dues au solde naturel négatif
- Créer 3800 nouveaux logements d'ici 10 ans soit 380 par an et diversifier l'offre (plus de petits logements, plus de logements locatifs aidés)
- Maîtriser la périurbanisation à l'Est, et soutenir l'Ouest et le Sud du territoire en renforçant le Cœur des Combrailles et en s'appuyant sur le réseau de bourgs-centres
- Adapter l'offre de services dans les bourgs
- Remettre 30% des logements vacants sur le marché
- Favoriser de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espaces
- Appliquer des principes d'urbanisme garants de qualité

Ce qu'il faut retenir de l'analyse :

- Un niveau de population qui se maintient globalement : 187 habitants de plus par rapport à 2009 (47 176 habitants en 2013). Mais une évolution très différente suivant les communautés de communes : 4 communautés de communes ont vu leur population augmenter (Ctées de Combrailles, Pontgibaud, Sioule et Volcans, Cœur de Combrailles et Pays de Menat), et les 5 autres l'ont vu baisser dont une de l'Est (Manzat Communauté).
- L'accueil de population touche toujours en priorité la frange Est et plus particulièrement Ctées de Combrailles mais se poursuit également vers Menat et St Gervais, alors que tout le reste des Combrailles continue de perdre des habitants : les parts continuent de se creuser.
- Seuls 1/3 des bourgs centre ont vu leur population augmenter entre 2009 et 2013 (5 des 14 bourgs centres : dont 2 à l'Est, et cas particulier d'Herment).
- Depuis 2010, le nombre de ménages a augmenté de 218 (arrivée de nouveaux ménages mais aussi desserrement) tous situés sur la frange Est. La taille des ménages est en légère diminution globalement sur les Combrailles (2,18 à 2,15 pers/ménages entre 2010-2013) mais cette diminution touche aussi plus l'Ouest et le Sud des Combrailles (2,11 à 2,06 alors qu'à l'Est on stagne à 2,3).
- Une évolution démographique positive due essentiellement au solde apparent des entrées/sorties (+0,5% entre 2010-2014) donc au solde migratoire. La part liée au solde naturel est quant à elle toujours négative (-0,47%) sauf sur Ctées de Combrailles (+0,54%).
- Un rythme de construction plus bas que prévu : 1043 logements créés entre 2010 et 2015 soit 174 logements/an ce qui est bien loin des 380 logements ambitionnés au SCOT mais assez similaire à 2000-2009 (198logts/an). Toutes les communautés de communes sont concernées par cette plus faible production mais celles de l'Est s'en sortent mieux.
- Une dynamique de construction toujours plus favorable à l'Est mais qui s'atténue légèrement et profite légèrement plus au nord et au centre du territoire depuis 2009 : 61% des logements commencés entre 2010 -2015 concernent les 3 communautés de communes de l'Est, contre 66% entre 2000-2009 ; 24% des logements commencés sur 2010-2015 l'ont été sur les communautés de communes de Cœur de Combrailles, du Pays de Menat et de St Eloy Communauté contre 19% sur la période précédente.
- Une part de constructions qui progresse sur les bourgs centres : entre 2010-2015 37% des logements construits l'ont été sur les bourgs contre 31% entre 2000-2009. On se rapproche donc peu à peu des objectifs du SCOT qui prévoyait de construire 50% des logements sur les bourgs, même si cela ne représente qu'une quarantaine de logements, alors que le SCOT en attendait 190. Sept bourgs sont concernés par cette augmentation dont notamment St Eloy et St Gervais, et un seul sur la frange Est (Manzat).

- Des tailles de logements et des surfaces de terrain qui n'évoluent pas encore : la taille des logements individuels est en stagnation autour de 120m² en moyenne, tout comme la superficie moyenne des terrains qui stagne autour de 2300m² (oscillant entre 1911m² à l'est et 3100m² sur le reste du territoire).
- Une tendance à la réduction de la consommation foncière globalement : 23ha/an consommés entre 2010-2015 contre 43 entre 2000-2009, et qui concerne moins la frange Est.
- Pas encore de diversification de l'offre : 97% des logements commencés sur 2010 -2013 sont des logements individuels contre 93% entre 2000-2009, et seulement 4 communautés de communes sur 9 ont connu des opérations d'habitat collectif : Cœur de Combrailles, Pontgibaud Sioule et Volcans, Manzat Communauté et St Eloy Communauté
- Chute de la construction de logements sociaux et recentrage sur l'Est : 166 logements sociaux financés sur 2009 -2014 contre 268 sur 2000-2008, et 72% sur l'Est contre 23% précédemment.
- La part des petits logements n'a pas progressé, elle s'est même réduite (24% à 22% des résidences principales entre 2006 et 2012) et stagne sur les bourgs autour de 28%.
- Très forte augmentation des logements vacants depuis 2006 sauf sur Sioulet Chavanon : 32% de logements vacants en plus en 2013 soit 4337 logements vacants (14% du parc). 41% de cette vacance est située dans les bourgs centres (37% en 2006) et notamment au centre ou au nord du territoire. Augmentation plus importante de la vacance sur les bourgs (+43%).
- Toujours 39 documents d'urbanisme mais 2 nouveaux en cours d'élaboration : 10 ont été révisés et mis en compatibilité avec le SCOT, 16 autres sont en cours. 13 communes n'ont encore rien engagé dont 2 bourgs centre. Parmi les bourgs centre, 3 d'entre eux n'ont toujours pas de document d'urbanisme (Pionsat, Herment et Messeix).
- Bilan des documents d'urbanisme révisés : réduction moyenne de 6,8% des disponibilités foncières à vocation d'habitat, recours croissant à un certain nombre de principes garants de qualité préservant les paysages, travail en partenariat.
- Des actions menées en faveur de l'habitat : PLH, PIG Habiter Mieux, AMI de St Eloy.
- Des services dans les bourgs qui se maintiennent ou qui s'étoffent dans la partie Nord et Est des Combrailles pour s'adapter aux besoins des populations, alors que dans le Sud du territoire la situation est plus critique et l'offre demeure fragile.

En résumé, quelles suites à donner ?

Objectifs du SCOT	Conclusions	Suites à donner
Ne plus perdre d'habitants d'ici 10 ans, et donc accueillir 2600 nouveaux habitants	Le territoire ne perd plus d'habitants mais l'équilibre est fragile : il faut poursuivre la dynamique d'accueil de nouveaux habitants.	
Créer 3800 nouveaux logements d'ici 10 ans soit 380 par an et diversifier l'offre	Le rythme de construction n'a permis de créer que 174 logements/an : s'interroger sur le maintien des objectifs de production de logements, en fonction notamment de l'armature territoriale. 97% de ces logements sont des logements individuels, peu de logements sociaux et de petits logements ont été créés : orientation en faveur de la diversification de l'offre difficile à mettre en œuvre.	 

Objectifs du SCOT	Conclusions	Suites à donner
Maitriser la périurbanisation à l'Est, et soutenir l'Ouest et le Sud du territoire en renforçant le Cœur des Combrailles et en s'appuyant sur le réseau de bourgs-centre	La dynamique de construction est toujours plus favorable à l'Est mais elle s'atténue légèrement en faveur du Nord et du Centre des Combrailles. La proportion de constructions sur les bourgs-centre est en progression : il faut poursuivre l'effort de rééquilibrage en s'appuyant sur les bourgs-centre du cœur des Combrailles notamment.	
Adapter l'offre de services dans les bourgs	Les bourgs de l'Est et du Nord des Combrailles ont adapté leur offre de services aux besoins des populations, mais pour ceux du Sud cela est plus difficile : il faut poursuivre le renforcement des bourgs de façon à ce qu'ils puissent continuer de fournir une gamme complète de services essentiels à la population.	
Remettre 30% des logements vacants sur le marché	La vacance s'accroît sur le territoire et notamment à l'Est et sur les bourgs-centre : orientation à mieux prendre en compte dans les documents d'urbanisme ; réflexion intercommunale à mener pour mieux comprendre les raisons de cette vacance.	
Favoriser de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espaces	97% des logements commencés sur 2010 -2013 sont des logements individuels ; leur taille et la surface des terrains n'ont pas évolué : maintenir cette orientation même si elle est difficile à mettre en œuvre.	
Appliquer des principes d'urbanisme garants de qualité	Ces principes d'urbanisme retranscrits sur les loupes du SCOT sont de mieux en mieux pris en compte dans les documents d'urbanisme : orientation à poursuivre.	



Orientations du SCOT bien engagées ou bien prises en compte et donc à poursuivre



Orientations du SCOT pas toujours bien prises en compte et donc qui nécessitent d'être vigilantes



Orientations du SCOT difficiles à mettre en œuvre ou peu prises en compte et donc à revoir

ELEMENTS A ABORDER DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCOT

- La production de logements : souhaite-t-on maintenir les objectifs initiaux de production de logements malgré le rythme de construction de ces dernières années plus faible que prévu ?
- Des orientations difficiles à mettre en œuvre sur lesquelles il faudrait trouver des moyens de sensibiliser, innover ou expérimenter (diversifier l'offre de logements, remettre des logements vacants sur le marché, favoriser de nouvelles formes urbaines)
- Les bourgs-centre : renforcer le réseau des 12 bourgs -centre est-il toujours une priorité partagée par tous ?
- Les loupes du SCOT : y-a-t-il des adaptations à apporter ?

3- Rendre durablement accessible le territoire

Rappel des objectifs :

- Structurer une offre en déplacements alternatifs à l'échelle des bassins de vie des bourgs-centre
- Favoriser l'intermodalité et rechercher la desserte en transports collectifs des pôles d'activités
- Organiser les liaisons douces
- Relancer la voie ferrée Montluçon/ Clermont et maintenir les autres dessertes ferroviaires
- Poursuivre l'organisation routière du territoire
- Préserver les principales perceptions sur les sites naturels lointains à partir des grands axes routiers

Ce qu'il faut retenir de l'analyse :

- Pas de développement ni de structuration de l'offre en déplacements alternatifs à l'échelle des bassins de vie des 12 bourgs.
- Organisation du covoiturage sur le territoire depuis 2010 avec un volet sensibilisation au covoiturage, et un volet accompagnement des collectivités dans la matérialisation et la signalisation des aires de covoiturage aménagées : 17 aires labellisées sur les Combrailles dont 4 d'intérêt départemental.
- Une disparition progressive des dessertes ferroviaires : ligne Montluçon/Clermont suspendue depuis 2007, Montluçon/Ussel depuis 2008, et Laqueuille/Ussel depuis 2014.
- Des études et des réflexions qui ont porté sur les conditions de remise en service de la voie ferrée Volvic/Lapeyrouse, puis qui se sont orientées vers la valorisation touristique de cette ligne.
- Poursuite de l'amélioration de l'organisation routière du territoire

En résumé, quelles suites à donner ?

Objectifs du SCOT	Conclusions	Suites à donner
Structurer une offre en déplacements alternatifs à l'échelle des bassins de vie des bourgs-centre	En matière de déplacements l'essentiel des actions a porté sur les conditions de remise en service de la voie ferrée Volvic - Lapeyrouse, et donc en dehors de l'organisation du covoiturage sur le territoire aucun autre aspect n'a été abordé : orientations à redéfinir pour tenir compte de l'évolution du contexte.	
Favoriser l'intermodalité et rechercher la desserte en transports collectifs des pôles d'activités		
Organiser les liaisons douces		
Relancer la voie ferrée Montluçon/Clermont et maintenir les autres dessertes ferroviaires		
Poursuivre l'organisation routière du territoire et préserver les principales perceptions sur les sites naturels lointains à partir des grands axes routiers	Une organisation routière qui s'est améliorée notamment sur la partie Nord du territoire : à poursuivre. Concernant les perceptions visuelles, aucune action particulière n'a été mise en œuvre.	 



Orientations du SCOT bien engagées ou bien prises en compte et donc à poursuivre



Orientations du SCOT pas toujours bien prises en compte et donc qui nécessitent d'être vigilantes



Orientations du SCOT difficiles à mettre en œuvre ou peu prises en compte et donc à revoir

ELEMENTS A ABORDER DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCOT

- La mobilité reste un vrai défi pour demain : c'est une problématique qui nécessitera de travailler ensemble pour trouver des solutions et expérimenter des choses
- Y-a-t-il encore un avenir pour le ferroviaire ?

4- Tourisme, nature, environnement

Rappel des objectifs :

- Renforcer l'axe touristique de la Sioule
- Adapter les besoins en hbergement
- Diversifier les activités
- Valoriser les sites et patrimoines naturels et culturels
- Assurer la protection des milieux et des espèces les plus remarquables
- Maintenir les échanges écologiques
- Préserver les boisements d'intérêt écologique et paysager
- Préserver durablement la ressource en eau
- Maîtriser la consommation d'énergies fossiles
- Assurer la gestion des déchets
- Prévenir les risques

Ce qu'il faut retenir de l'analyse :

- Le tourisme dans la vallée de la Sioule est en perte de vitesse: beaucoup de pistes à l'étude mais encore trop peu de réalisations (pas de valorisation paysagère des gorges, pas de restauration de l'hôtellerie, pas de circuits de découverte).
- Une tendance à diversifier et valoriser les activités de pleine nature : structuration de l'offre en cours.
- Une forte valorisation de l'activité pêche sur la Sioule : installation d'un parcours no-kill au niveau de Châteauneuf les Bains, aménagement d'une rampe de mise à l'eau au Pont du Bouchet et d'un Centre Pêche et Nature qui accueille l'école de pêche, création et commercialisation par l'OTC de produits pêche, édition d'une carte pêche.
- 5 plans d'eau sur 7 ont réalisé leur profil de baignade permettant d'améliorer la qualité de leurs eaux et de limiter les risques sanitaires conduisant à la fermeture de la baignade.
- La moitié des cours d'eau ont atteint leur objectif de bon état.
- Des hébergements touristiques plus nombreux (448 en 2015 contre 404 en 2010) qui permettent de combler un peu le manque en termes d'hébergements collectifs et de gîtes ruraux.
- Des hébergements de meilleure qualité : augmentation du nombre de 3 étoiles et plus, et apparition d'hébergements 5 étoiles sur le territoire.
- Forte augmentation également des hébergements non classés.
- Apparition d'un nouveau type d'hébergements depuis 2010 : les hébergements insolites (cabanes dans les arbres, lodges...).
- Pas de réhabilitation de l'hôtellerie ancienne et pas de renforcement de la restauration de terroir et de qualité valorisant l'identité des Combrailles.
- Un bilan plutôt positif de réalisation des UTN : 3 des 7 projets retenus en tant qu'UTN dans le SCOT ont été réalisés, et un autre est actuellement en cours.
- Mise en œuvre de nombreuses actions pour valoriser le patrimoine et les sites naturels (réaménagement paysager, réalisation de sentiers d'interprétation, réalisation de pontons, réalisation de fiches patrimoines et organisation de visites guides..).
- Des espaces naturels mieux protégés dans les documents d'urbanisme, et mieux connus par le biais d'inventaires comme les zones humides (trames vertes et bleues intégrées dans les derniers documents d'urbanisme révisés). Des surfaces forestières stables et des efforts réalisés dans le domaine de la gestion forestière qui portent leurs fruits.

- Diverses actions engagées pour préserver la qualité de l'eau et optimiser l'assainissement des eaux usées.
- Réalisation de travaux d'aménagement pour la décharge de Miremont pour limiter les risques de pollution, de travaux de réhabilitation pour la décharge des Ancizes mettant en sécurité le site vis-à-vis des activités humaines et de l'environnement, et traitement en cours des eaux d'exhaure issus des anciennes mines de plomb du secteur de Pontgibaud.
- Réduction des consommations énergétiques liées à l'habitat grâce à différents dispositifs financiers (OPAH, PIG Habiter Mieux.)
- Des efforts mis en œuvre pour réduire la production de déchets.
- Meilleure prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme.

En résumé, quelles suites à donner ?

Objectifs du SCOT	Conclusions	Suites à donner
Renforcer l'axe touristique de la Sioule	Un certain nombre d'actions en cours sont menées pour aller dans ce sens, mais jusqu'à présent le tourisme est plutôt en perte de vitesse dans la vallée de la Sioule : orientation à poursuivre.	
Adapter les besoins en hébergement	Des hébergements en légère augmentation qui comblent un peu le manque en termes d'hébergements collectifs et de gîtes ruraux ; émergence d'hébergements insolites de grande qualité mais difficile à réhabiliter l'hôtellerie ancienne : à poursuivre.	
Diversifier les activités	Le territoire offre un panel d'activités et d'animations qu'il a su concilier avec la valorisation et l'entretien des nombreux sites naturels : cette offre s'est maintenue voire renforcée et tend désormais à se diversifier.	
Valoriser les sites et patrimoines naturels et culturels	Valorisation engagée sur certains secteurs mais de façon ponctuelle : à poursuivre et à généraliser.	
Assurer la protection des milieux et des espaces les plus remarquables	Des espaces naturels mieux protégés dans les documents d'urbanisme, et mieux connus par le biais d'inventaires : orientation à poursuivre.	
Maintenir les échanges écologiques	Prise en compte du SRCE à une échelle locale dans le cadre des documents d'urbanisme mais travail qui reste à réaliser à l'échelle du SCOT.	
Préserver les boisements d'intérêt écologique et paysager	Des boisements qui restent stables globalement grâce aux réglementations de boisement et aux compensations financières liées aux défrichements : à renforcer pour préserver les boisements d'intérêt.	
Préserver durablement la ressource en eau	Des actions pour préserver la qualité de l'eau ont été engagées mais des efforts restent à faire en matière d'assainissement notamment : orientation à poursuivre.	
Maîtriser la consommation d'énergies fossiles	Réduction des consommations énergétiques liées à l'habitat grâce à différents dispositifs financiers (OPAH, PIG Habiter Mieux.) : orientation à poursuivre.	

Objectifs du SCOT	Conclusions	Suites à donner
Assurer la gestion des déchets	Des efforts mis en œuvre pour mieux gérer les déchets et réduire leur production : orientation à poursuivre.	
Prévenir les risques	Meilleure prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme : orientation à poursuivre.	



Orientations du SCOT bien engagées ou bien prises en compte et donc à poursuivre



Orientations du SCOT pas toujours bien prises en compte et donc qui nécessitent d'être vigilantes



Orientations du SCOT difficiles à mettre en œuvre ou peu prises en compte et donc à revoir

ELEMENTS A ABORDER DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCOT

- L'impact des lois Grenelle et du SRCE : la nécessité de déterminer un véritable réseau écologique à l'échelle des Combrailles
- La compatibilité du SCOT avec les SAGE approuvés : l'intégration de l'inventaire des ZH, la problématique de la qualité de l'eau
- Les UTN : simplifier leur intégration dans le SCOT en définissant seulement leur nature et leurs principes d'implantation (à adapter en fonction de la réforme en cours les concernant)

Conclusions et évolutions nécessaires du SCOT du Pays des Combrailles au vu de cette analyse et des évolutions législatives

Le travail d'analyse des résultats de l'application du SCOT conduit sur la période 2010 -2016 permet de mettre en avant des premières tendances. Toutefois, ce délai de 6 ans apparaît trop court pour pouvoir juger de l'impact réel du SCOT sur le territoire, quand on sait les temps longs nécessaires à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme ou des procédures d'aménagement.

Aussi, ces premiers résultats concluent globalement à poursuivre les orientations inscrites dans le SCOT du Pays des Combrailles afin d'en vérifier leurs effets sur le terme qu'il s'est fixé soit l'horizon 2020.

Par conséquent, ce bilan qui porte sur la période 2010 -2016 doit avant tout s'envisager d'une part, comme un nouveau moyen de se rapprocher des enjeux de ce projet commun, d'échanger sur le contenu de la stratégie, et d'autre part, d'identifier, au regard des réalités du contexte local et des évolutions du cadre réglementaire, ce qui relève de l'amélioration ou d'un nouveau projet de territoire.

A cet égard, le SCOT, depuis son entrée en vigueur en 2010 a surtout impacté par les évolutions législatives qui ont modifié l'outil SCOT de façon globale, très peu par les évolutions de la carte intercommunale. En conséquence, la prise en compte des évolutions législatives, nécessitent d'engager une révision partielle du SCOT.

1- Améliorations à apporter au SCOT

Globalement, les premiers résultats de l'analyse de l'application du SCOT montrent qu'il faut poursuivre les orientations initiales afin d'en vérifier leurs effets sur le terme que s'est fixé le SCOT, à savoir 2020, mais également que sur certains aspects il est nécessaire d'apporter des améliorations ou d'ajuster les choses.

C'est le cas pour les thématiques suivantes :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Le foncier économique : Plusieurs projets de ZA d'importance se dessinent (Parc d'activités des Volcans, La Goutelle), il sera nécessaire de s'interroger sur la nécessité de redéployer les surfaces destinées à accueillir de l'activité économique pour répondre à la demande. Il faudra également réfléchir au positionnement des différentes zones entre elles.
- Concernant le réseau de bourgs-centres, il faudra s'interroger sur leur rôle face aux autres bourgs plus ruraux et à leur complémentarité
- Production d'énergie renouvelable : faut-il renforcer ce volet ?

HABITAT/LOGEMENTS

- La production de logements : souhaite-t-on maintenir les objectifs initiaux de production de logements malgré le rythme de construction de ces dernières années plus faible que prévu ?
- Les bourgs-centre : renforcer le réseau des 12 bourgs-centre est-il toujours une priorité partagée par tous ?
- Les loupes du SCOT : y-a-t-il des adaptations mineures à apporter ?

DEPLACEMENTS

- La mobilité reste un vrai défi pour demain : c'est une problématique qui nécessitera de travailler ensemble pour trouver des solutions et exprimer des choses

TOURISME et ENVIRONNEMENT

- Les UTN : simplifier leur intégration dans le SCOT en définissant seulement leur nature et leurs principes d'implantation (à adapter en fonction de la réforme en cours les concernant) ; inventaire à refaire
- La constructibilité autour des plans d'eau : la loi Montagne rend inconstructible les abords de plans d'eau quelle que soit leur taille, dans une bande de 300m, mais dans le cadre d'un SCOT il est possible d'exclure de cette règle certains plans d'eau en fonction de leur faible importance. Certains projets, notamment touristiques ont été bloqués par cette règle, il sera donc peut-être judicieux d'utiliser cette possibilité, et de déterminer un seuil en-dessous duquel cette règle ne s'appliquerait plus.

- La compatibilité du SCOT avec les SAGE approuvés, et le SRCE : l'intégration de l'inventaire des ZH, la problématique de la qualité de l'eau, préserver les continuités écologiques.

2- Evolutions législatives

Le SCOT du Pays des Combrailles, approuvé le 10 septembre 2010 a été élaboré en s'appuyant sur les dispositions législatives issues de la loi SRU du 13 décembre 2000, tout en prenant en compte, dans la mesure du possible, les évolutions qui se préparaient alors, dans le cadre des lois Grenelle I et II. Depuis, ces lois définitivement adoptées en 2009 et 2010, mais aussi d'autres lois comme la loi ALUR du 24/03/2014, la loi ACTPE du 18/06/2014, la loi LAAF du 14/10/2014, ou encore la loi NOTRE du 7/08/2015 ont modifié le contenu des SCOT et les thématiques que ces derniers doivent traiter.

Il est par conséquent nécessaire de faire évoluer le SCOT du Pays des Combrailles afin d'intégrer ces nouveaux éléments, d'autant que le SCOT doit être compatible avec les dispositions issues du Grenelle de l'environnement au plus tard au 1er janvier 2017.

Modifications du contenu des SCOT à prendre en compte :

Environnement

- Le rapport de présentation doit comporter un diagnostic relatif à l'environnement, notamment en matière de biodiversité
- Le PADD fixe des objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques, de qualité paysagère et mise en valeur des ressources naturelles, et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO - remplace le DOG) en précise les modalités
- Le DOO définit les conditions de mise en valeur des entrées de ville, et détermine les espaces et sites forestiers à protéger
- Le DOO transpose les dispositions pertinentes des chartes de parcs naturels régionaux et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée, afin de permettre leur délimitation dans les documents d'urbanisme locaux.

Consommation d'espace

- Le rapport de présentation présente une analyse de la consommation d'espace naturel, agricole et forestier au cours des dix années précédant l'approbation du schéma
- Le rapport de présentation doit identifier les espaces dans lesquels les PLU devront analyser les capacités de densification et de mutation, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural
- Le DOO doit arrêter des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ventilés par secteur géographique, et décrit pour chacun d'eux, les enjeux qui lui sont propres qui sont à justifier dans le rapport de présentation

Habitat

- Le DOO définit les objectifs d'offre de nouveaux logements, répartis, le cas échéant, entre les EPCI ou par commune
- Le DOO précise les objectifs de la politique d'amélioration et de réhabilitation du parc de logements existant, public ou privé

Déplacements

- Les objectifs du PADD en matière de déplacement doivent intégrer une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement
- Le PADD fixe des objectifs de développement des communications électroniques
- Le DOO définit les grands projets d'équipements et de dessertes par les transports collectifs
- Le DOO précise les conditions permettant le désenclavement par transport collectif des secteurs urbanisés qui le nécessitent
- Le DOO précise les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs

Dveloppement économique et commercial

- Le rapport de présentation doit comporter un diagnostic en matière d'agriculture et de préservation du potentiel agricole
- Le PADD fixe des objectifs de développement touristique et culturel , et en matière d'implantation commerciale
- Le DOO preise les orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal
- Le DOO définit les localisations prioritaires de ces commerces en prenant en compte les objectifs de revitalisation des centre-ville, de maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population tout en limitant les obligations de déplacement et les missions de gaz à effet de serre, de cohérence entre la localisation des équipements commerciaux et la maîtrise des flux de personnes et de marchandises, de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement, des paysages et de l'architecture
- Le DOO définit les grands projets d'équipements et de services

3- Evolution du périmètre

La seule évolution du périmètre liée à la mise en place du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et qui impactera le territoire du SCOT est l'intégration de la commune de Virlet, jusqu'à présent couverte par le SCOT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.